



VEYSONNAZ

INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 15 - JUIN 2019

ÉDITORIAL

VEYSONNAZ, À LA CROISÉE DES CHEMINS...



L'hiver a tiré sa révérence et après un printemps hésitant, l'été pointe enfin le bout de son nez. Pour votre exécutif communal cette période coïncide avec l'établissement des comptes et le démarrage de plusieurs chantiers. À la Miery, l'élargissement de la route cantonale et la construction d'un trottoir amèneront fluidité pour le trafic et sécurité pour les piétons. Quant au chantier de la Crête, les riverains bénéficieront dès l'automne d'un accès public et équipé selon les normes en vigueur.

Les comptes 2018 de la municipalité, détaillés dans la suite de cette brochure, traduisent une certaine stabilité par rapport aux exercices comptables antérieurs. La marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 420'000.- ne nous permet cependant pas de réaliser des amortissements complémentaires et doit nous inciter à être prudents dans l'établissement des budgets d'investissements à venir.

Au-delà des chiffres, c'est bel et bien notre autonomie financière et, de ce fait, notre indépendance politique qui sont en jeu. Comme je l'évoquais dans un édito précédent, nous devons notre autonomie en grande partie aux nombreuses collaborations que nous avons nouées avec nos deux voisins.

Les conventions sectorielles passées avec Nendaz ou Sion nous permettent d'assurer un niveau satisfaisant de prestations dans différents domaines, notamment la sécurité publique, l'enseignement, la santé, la prévoyance sociale, la fourniture d'eau potable et l'assainissement des eaux usées.

Toutefois ce modèle approche de ses limites. La Commune de Veysonnaz, de par sa petite taille et sa capacité financière modeste, ne peut financer que très minoritairement ces services. Elle n'a ainsi qu'un pouvoir de décision très limité sur le fonctionnement et les investissements qu'elle souhaiterait réaliser en commun avec ses partenaires.

Rajoutez à cela des problématiques et des enjeux qui dépassent largement les frontières communales, que ce soit dans les domaines du tourisme, de l'aménagement du territoire ou de la santé pour ne citer que quelques exemples, et vous comprendrez qu'il est de plus en plus difficile de rester isolés et seuls dans un tel contexte.

Votre conseil communal, pleinement conscient de la situation précaire décrite ci-dessus, oriente actuellement ses réflexions à la recherche de nouvelles pistes, sa principale préoccupation étant bien entendu d'assurer le niveau de services que vous êtes en droit d'attendre d'une commune moderne et attractive.

Vous l'aurez sans doute compris, une fusion avec un de nos deux voisins est une des pistes que nous devons envisager. Dans ce sens, nous entamons actuellement des démarches auprès d'un bureau d'experts indépendants afin d'être accompagnés au mieux dans ces réflexions importantes. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés et de vous impliquer à chaque étape de ce processus. Le dernier mot dans ce dossier vous reviendra... évidemment !

Bonne lecture et bel été ensoleillé à toutes et tous.

PATRICK LATHION, PRÉSIDENT

Convocation des assemblées du 18 juin 2019	2
Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 11 décembre 2018	2
Comptes bourgeoisiaux 2018	3
Procès-verbal de l'assemblée primaire du 11 décembre 2018	3
Message du Conseil Communal	7
Aperçu des comptes	9
Aperçu des indicateurs financiers	13
Dossier «Administration générale»	14
Engagement du nouveau responsable technique Décroche ton job d'été	
Dossier «Santé»	15
Cabinet médical à Veysonnaz Nouveau : pose de défibrillateurs	
Dossier «Culture, loisirs, sport»	17
Renouvellement du comité de l'Association de la Jeunesse Forum des jeunes du SAB, nous y étions... Le Tennis club de Veysonnaz reprend du service	
Directives communales	18
Horaires et directives pour les chantiers en zone touristique Entretien des prés dans le périmètre de la zone à bâtir	
Agenda 2019	19
Mémento	20

SO
M
MAI
RE

CONVOCATION DES ASSEMBLÉES

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la **Bourgeoisie de Veysonnaz** est convoquée pour le

MARDI 18 JUIN 2019 À 19H30
À LA SALLE COMMUNALE

Ordre du jour :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2018
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2018
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2018
6. Divers

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la **Commune de Veysonnaz** est convoquée pour le

MARDI 18 JUIN 2019 À 19H40
À LA SALLE COMMUNALE

Ordre du jour :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2018
3. Lecture des comptes communaux 2018
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2018
6. Informations relatives à l'aménagement du territoire
7. Divers

Les comptes 2018 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont soumis à la consultation publique dès le jour de la publication jusqu'à celui des Assemblées, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Les comptes 2018 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont publiés, dans leur intégralité, sur notre site internet www.veysonnaz.org. Les fascicules complets desdits budgets peuvent être obtenus sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 11 DÉCEMBRE 2018

1. PROTOCOLE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

À 19 h 30 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeoisial.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 20 novembre 2018, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 30 novembre 2018 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 14.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole - ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 juin 2018 - Approbation

3. Budget 2019 - Lecture et approbation
4. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée bourgeoisiale ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Pierre-André Théoduloz en qualité de scrutateur.

2. PROCÈS-VERBAL

DÉ L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 19 JUIN 2018 APPROBATION

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 19 juin 2018 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos n° 14 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas le procès-verbal soumis au vote à main levée, est approuvé à l'unanimité tel que rédigé et publié.

3. BUDGET 2019

LECTURE ET APPROBATION

M. le président donne connaissance des budgets d'investissements et de fonctionnement détaillé pour l'année 2019. Ces budgets n'apportent aucune variation tangible par rapport aux précédents exercices.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve, à l'unanimité des membres présents, les budgets de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2019.

4. DIVERS

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie immédiatement de l'Assemblée primaire de la Municipalité.



COMPTES BOURGEOISIAUX 2018

COMPTES DE GESTION

DÉSIGNATION	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
DÉPENSES		
Frais de gestion	60.00	120.00
Comptes de clôture - virement au bilan	2'940.00	2'880.00
Total des dépenses	3'000.00	3'000.00
RECETTES		
Intérêts des titres et créances	3'000.00	3'000.00
Intérêts du fonds de reboisements	0.00	0.00
Total des recettes	3'000.00	3'000.00

BILAN

DÉSIGNATION	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
ACTIFS		
Patrimoine financier		
CCP 14-423259-7 Fonds de reboisement	10'218.15	10'098.15
Commune de Veysonnaz, compte courant	159'353.00	162'353.00
Total de l'actif	169'571.15	172'451.15
PASSIFS		
Fortune nette		
Résultat de l'exercice	2'940.00	2'880.00
Capital de la Bourgeoisie	166'631.15	169'571.65
Capital propre	169'571.15	172'451.65

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 45 précise, le président Patrick Lathion ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (16 personnes), à quelques non citoyens, à la représentante de la presse, ainsi qu'au Conseil communal et les remercie d'avoir pris un peu de leur temps pour participer à cette Assemblée.

L'Assemblée primaire de la Municipalité a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 20 novembre 2018, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 30 novembre 2018 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 14.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole - ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 juin 2018 – Approbation

3. Octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la rue centrale de Pra - Approbation
4. Budget 2019 - Lecture et approbation
5. Présentation de la planification financière 2020-2022 – Information
6. Règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique
7. Divers

Cet ordre du jour ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée primaire ouverte et légalement convoquée.

Le président propose de désigner M. Pierre-André Théoduloz en qualité de scrutateur pour cette Assemblée. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 19 JUIN 2018 - APPROBATION

Le président rappelle que le protocole de la

dernière séance du 19 juin 2018 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et qu'il a été inséré dans la brochure Veysonnaz Infos n° 14 de sorte que sa lecture n'est pas nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas le procès-verbal soumis au vote à main levée, est approuvé à l'unanimité tel que rédigé et publié.

3. OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CENTRALE DE PRA

Lors de l'Assemblée primaire du 14.11.2017, le Conseil communal avait présenté l'avant-projet de réaménagement de la rue centrale de Pra. Dans le courant de l'année 2018, le Conseil communal a pu finaliser le dossier, notamment du point de vue technique mais surtout au niveau des procédures administratives.

À l'heure actuelle, le projet est abouti et le dossier technique, mis en consultation publique pendant la durée de publication,

est prêt pour une prochaine mise à l'enquête publique selon la procédure définie dans la loi sur les routes.

Afin de pouvoir passer à l'étape de la demande d'autorisation de construire, et au vu du montant important de l'investissement projeté, le dossier doit être soumis à l'Assemblée en vue d'obtenir son approbation quant à la dépense d'investissement et à l'octroi du crédit nécessaire à son financement.

Pour ce faire, le Conseil communal a invité M. Arnaud Michelet, architecte paysagiste en charge du projet, afin de présenter le dossier sous son aspect technique. Son exposé a été élaboré sur deux axes, à savoir :

1. la présentation de la mise à niveau des infrastructures de base, telles que route (coffre et enrobé), canalisations, conduites industrielles, éclairage public et équipements de voirie,
2. la présentation des nouveaux aménagements d'infrastructures touristiques telles que places, terrasses, mobilier urbain, patinoire, végétalisation.

Après une présentation très détaillée du projet, le Conseil communal a répondu à quelques interrogations émanant de l'Assemblée portant notamment sur les possibilités et les durées de parcage, sur les équipements en luminaire, sur la réfection et le parcage sur le Chemin du Beausoleil qui se trouve à proximité immédiate du projet ainsi que sur des petits points de détail.

M. le président présente ensuite la partie financière relative aux coûts et à l'engagement financier du projet dont le planning a été élaboré comme suit :

- Les infrastructures de base seront à financer par le ménage communal, sans appels en plus-value, car il s'agit purement de travaux d'entretien. Des subventions cantonales seront demandées, notamment pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées. Des prélèvements seront effectués sur les fonds de financement spéciaux (rénovation) pour le financement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.
- Les infrastructures touristiques seront quant à elles financées en grande partie

par le produit de la taxe de séjour forfaitisée (75%) et le solde de 25% affecté au ménage communal selon une pratique constante pour le financement de ce type d'infrastructures sur la Commune.

À titre de participation à toutes ces nouvelles infrastructures, le Conseil communal a sollicité la commune voisine de Nendaz car la route en question est l'unique accès à tout un quartier touristique de Nendaz. La demande de participation à Nendaz se monte à 25% du total des infrastructures, à l'exception de l'eau potable et de l'Eco-point financés exclusivement par notre Commune. Cette proportion de 25% a été calculée en fonction de la proportion de logements desservis sur les deux Communes.

LE TABLEAU CI-APRÈS RÉSUME LES COÛTS ET LE FINANCEMENT DE CE PROJET

1. INFRASTRUCTURES DE BASE	TOTAL	VEYSONNAZ 75%	NENDAZ 25%
Travaux routiers	1'794'493	1'345'870	448'623
Canalisations eaux claires, eaux usées	556'805	417'604	139'201
Conduites et réseaux industriels	113'060	84'794	28'265
Eau potable	121'975	121'975	-
Voirie (déplacements Moloks)	235'667	235'667	-
Total brut / dépense d'investissement	2'822'000	2'205'910	616'090
Subventions cantonales eaux usées 30%		125'281	
Prélèvement sur le fonds au bilan		328'975	
Total net / crédit d'engagement		1'751'653	
2. INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES	TOTAL	VEYSONNAZ 75%	NENDAZ 25%
Infrastructures touristiques	1'308'900	981'675	327'225
Patinoire	240'100	180'075	60'025
Total brut / dépense d'investissement	1'549'000	1'161'750	387'250
Financement par taxes de séjour 75%		871'313	
Financement par ménage communal 25%		290'438	
Prélèvement sur fonds au bilan		65'000	
Total net / crédit d'engagement		1'096'750	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	4'371'000	3'367'660	1'003'340
TOTAL CRÉDIT D'ENGAGEMENT	2'848'403		



La question financière n'ayant pas soulevé de questions particulières, M. le président soumet à l'Assemblée, au vote à main levée, l'approbation de cette nouvelle dépense d'investissement ainsi que la conclusion d'un nouveau crédit d'engagement pour financer ce projet.

À l'unanimité des citoyens présents, l'Assemblée primaire approuve cette dépense d'investissement de Fr. 4'371'000.– et autorise la conclusion d'un nouveau crédit d'engagement de Fr. 2'848'000.–.

4. BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ 2019

M. le président passe ensuite la parole à M. François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, qui donne lecture et fait un tour d'horizon détaillé des

budgets de fonctionnement et d'investissements 2019, arrêtés par le Conseil communal en séance du 5 novembre 2018.

Au niveau du fonctionnement, l'excédent de revenus prévisionnel est en diminution par rapport au budget 2018 (Fr. -135'560.–) et par rapport au compte 2017 (Fr. -36'678.) pour se monter à Fr. 38'440.–. Cette situation est due d'une part à une diminution de la marge d'autofinancement et d'autre part à une augmentation des amortissements ordinaires.

Pour ce qui est des investissements, les montants prévus affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- Route de la Crête Fr. 380'000.–
- Aménagements de moloks et déchetterie Fr. 355'000.–

- Réfection du Chemin de Pra Fr. 150'000.–
- Avant-projet et mise à l'enquête route de Pra Fr. 100'000.–
- Frais de construction routes cantonales Fr. 70'000.–

Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 193'000.– se composent principalement de la contribution financière estimée des propriétaires concernés par la route de la Crête de Fr. 190'000.–. Les investissements nets 2019 sont évalués à Fr. 981'000.–.

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 456'470.– et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement de Fr. 524'530.– est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

		COMPTE 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- Fr.	3'624'051.31	3'691'830.00	3'832'990.00
Revenus financiers	+ Fr.	4'171'385.44	4'254'530.00	4'289'460.00
Marge d'autofinancement	= Fr.	547'334.13	562'700.00	456'470.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	547'334.13	562'700.00	456'470.00
Amortissements ordinaires	- Fr.	354'015.95	388'700.00	418'030.00
Amortissements complémentaires	- Fr.	118'000.00	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	75'318.18	174'000.00	38'440.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ Fr.	586'496.95	948'000.00	1'174'000.00
Recettes	- Fr.	395'681.00	300'000.00	193'000.00
Investissements nets	= Fr.	190'815.95	648'000.00	981'000.00
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ Fr.	547'334.13	562'700.00	456'470.00
Investissements nets	- Fr.	190'815.95	648'000.00	981'000.00
Insuffisance de financement	= Fr.	-	85'300.00	524'530.00
Excédent de financement	= Fr.	356'518.18	-	-

M. le président remercie M. François Fournier pour cette présentation très explicite et ouvre ensuite la discussion.

L'Assemblée, satisfaite par cette présentation complète et détaillée, ne soulève aucune question complémentaire.

M. le président demande à l'Assemblée de se prononcer en procédant au vote à main levée.

À l'unanimité des membres présents, les budgets de fonctionnement et d'investissements 2019 de la Municipalité sont approuvés sur la base des éléments présentés.

TAUX 2019

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée décide, moins 1 abstention, de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110% pour l'année fiscale 2019.

M. le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2019, à savoir :

- le coefficient d'impôt à 1.2
- l'impôt personnel à Fr. 12.–
- la taxe sur les chiens à Fr. 150.–

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour respecter ces engagements financiers.

PLAN DES INVESTISSEMENTS ET PLAN FINANCIER – PRÉSENTATION

M. François Fournier présente également en détail le plan quadriennal des investissements pour les années 2019 à 2022 et commente les principaux travaux prévus ces prochaines années.

Pour les 2 prochaines années, les principaux investissements se focaliseront essentiellement sur la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra, réalisation qui grèvera de manière significative les finances communales par la suite.

Ces plans sont présentés uniquement à titre informatif et n'engagent pas le Conseil communal. Ils sont établis annuellement afin de présenter une vision future des principales réalisations envisagées.

5. RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS

PRÉSENTATION

Dans le cadre du projet de fusion entre les sociétés l'Energie de Sion-Région SA (ESR) et Sierre-Energie-SA (SIESA), l'Assemblée primaire doit se prononcer sur l'adoption d'un nouveau règlement qui pose les principes de la fusion des sociétés ESR et SIESA par la création d'une nouvelle société anonyme dont le nom reste à désigner.

L'adoption par l'Assemblée primaire de ce nouveau règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique, approuvé par le Conseil communal en séance du 5 novembre 2018, implique la dissolution et la radiation de la société ESR ainsi que l'abrogation du règlement communal du 23 septembre 1996 qui devient caduc. Pour la même raison, le règlement communal du 22 décembre 2009 relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique doit être modifié uniquement aux fins de refléter le changement des parties concernées par ce nouveau règlement.

Selon l'art. 17 al. 1 let. a) de la Loi du 5 février 2004 sur les communes (RS-VS 175.1; LCo), l'Assemblée primaire délibère et décide de l'adoption et de la modification de tous les règlements municipaux, à l'exception de ceux qui ont une portée purement interne. Par ailleurs, l'art. 17 al. 1 let. g) LCo dispose que l'Assemblée primaire délibère et décide notamment des aliénations de capitaux dont la valeur dépasse 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice. Enfin, l'art. 115 LCo prévoit que les communes peuvent adhérer à une personne morale de droit privé (notamment une société au sens du Code des obligations; CO) ou en constituer elles-mêmes (al. 1). La constitution d'une telle personne morale ou l'adhésion à une personne morale existante nécessite l'approbation de l'assemblée primaire, dans la mesure des compétences de l'art. 17 LCo (al. 2).

En l'espèce, ce nouveau règlement prévoit la fondation de la Nouvelle Société Anonyme par apports en nature de toutes

les actions de la société ESR dont la commune de Veysonnaz est propriétaire. En ce sens, cette dernière aliène des capitaux dont la valeur (Fr. 537'000.–) dépasse 5% des recettes brutes de son dernier exercice (Fr. 192'995.–), ce qui rend applicable l'art. 17 al. 1 let. g) LCo. L'adhésion de la commune à la Nouvelle Société Anonyme tombe par ailleurs sous le coup de l'art. 115 LCo. Elle rend aussi caduc le règlement du 23 septembre 1996 pour la fondation de la société ESR, qui doit être abrogé et remplacé par le Règlement, dont l'adoption est soumise aux règles de l'art. 17 al. 1 let. a) LCo.

Avant de procéder à la lecture et à l'approbation du règlement, M. le président passe la parole à M. Loïc Viret, président de la commission Energie, qui commente de manière détaillée les principaux points de cette fusion.

APPROBATION DU RÈGLEMENT

Selon l'article 16 de la loi sur les communes, les règlements sont soumis au vote article par article ou, si la majorité de l'assemblée le décide, chapitre par chapitre ou en bloc. M. le président propose le vote en bloc à la fin de la lecture, proposition qui est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

À l'issue de la lecture de tous les articles, M. le président soumet au vote à main levée l'approbation de ce nouveau règlement qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau règlement qui devra être encore soumis à homologation par le Conseil d'État en vue de son entrée en vigueur.

6. DIVERS

La parole n'étant pas demandée par l'Assemblée, M. le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement cette Assemblée primaire à 21 h 15.

Il souhaite à tous les citoyens d'agréables fêtes de fin d'année et les invite à rester dans la salle pour partager un apéritif et continuer la discussion hors protocole.



MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de l'exercice 2018 sont globalement en ligne avec la moyenne des exercices précédents mais toutefois légèrement inférieurs au budget 2018. La marge d'autofinancement se monte à Fr. 421'928.- (Fr. 562'330.- au budget) tandis que l'excédent de revenus après amortissements comptables se monte à Fr. 99'918.- (Fr. 173'630.- au budget).

Nous allons analyser ci-après les principales variations de charges et de revenus financiers (hors amortissements comptables) par rapport à l'exercice 2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Augmentation des charges financières de Fr. 16'812.- principalement due à divers frais d'encaissement et d'assistance juridique (Fr. 10'000.-) ainsi que des travaux d'entretien plus conséquents sur le bâtiment administratif (+Fr. 4'500.-).

Pas de commentaire particulier concernant les recettes en diminution de Fr. 2'887.-.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de commentaire particulier : augmentation des charges financières de Fr. 3'883.- et diminution des recettes de Fr. 1'254.-.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Pas de commentaire particulier concernant les charges financières en légère augmentation de Fr. 6'067.-.

Diminution des recettes de Fr. 14'447.- exclusivement due à une variation de la répartition intercommunale Nendaz - Veysonnaz relative aux frais d'écolage et de transports des élèves de Clèbes.

CULTURE, LOISIRS ET CULTES

Augmentation des charges financières de Fr. 14'307.- expliquée par plusieurs facteurs. Premièrement, la participation aux frais d'entretien de la piscine couverte (Fr. 7'000.-) ; ce montant correspond à la part résiduelle de 25% à charge du ménage communal, 75% étant financé

par les recettes de la taxe de séjour forfaitaire. Deuxièmement, l'augmentation de la subvention communale pour les enfants et/ou jeunes lors de l'achat d'un forfait annuel de ski (Fr. 5'600.-). Finalement notre contribution aux frais d'entretien du terrain de football est en augmentation de Fr. 3'500.-.

Pas de commentaire particulier concernant les recettes en augmentation de Fr. 2'191.-.

SANTÉ

Augmentation des charges financières de Fr. 9'982.- exclusivement due à la variation de la contribution versée au CMS.

PRÉVOYANCE SOCIALE

Augmentation des charges financières de Fr. 86'521.- expliquée par différentes variations. Premièrement, le traitement du personnel de la crèche / UAPE (+Fr. 25'000.-) augmente consécutivement à la hausse de fréquentation de la structure. Deuxièmement, la contribution aux établissements médico-sociaux EMS (+Fr. 30'000.-). Finalement, les avances relatives à l'aide sociale augmentent de Fr. 17'300.-.

Augmentation des recettes de Fr. 24'347.- exclusivement due au fonctionnement de la crèche / UAPE dont les participations des parents et des communes partenaires sont en croissance et corrélées à la fréquentation de la structure.

TRAFIC

Augmentation des charges financières de Fr. 7'462.- expliquée par différentes variations dont les effets se compensent. La contribution relative à l'entretien des routes cantonales augmente de Fr. 32'000.- tandis que les frais relatifs au bus navette village - station ainsi que les frais de déneigement diminuent respectivement de Fr. 10'000.- et Fr. 24'000.-.

Augmentation des recettes de Fr. 56'851.- principalement expliquée par une affectation supplémentaire des recettes de la taxe de séjour au service de bus navette village

- station (+Fr. 30'000.-) ainsi que par les imputations internes des heures du personnel des travaux publics (+Fr. 35'000.-).

PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

DE L'ENVIRONNEMENT

L'exercice 2018 a été marqué par l'introduction de la taxe au sac. Ceci a entraîné une modification du règlement communal sur la gestion des déchets. Ce dernier a été approuvé par l'assemblée primaire en novembre 2017 puis homologué par le Conseil d'État en janvier 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la taxe de base est facturée par l'administration communale tandis que la taxe variable fait l'objet d'une répartition en fonction du volume de sacs taxés déposés par notre commune à l'usine de traitement des ordures.

De manière générale, les charges relatives à l'eau potable, aux eaux usées ainsi qu'au traitement des déchets sont entièrement financées par les taxes encaissées.

Conformément aux dispositions légales en la matière, les excédents enregistrés durant l'exercice 2018 ont été attribués à des comptes de financement spéciaux au bilan. Ces réserves seront utilisées lors des prochains exercices pour la rénovation ou l'entretien des réseaux.

ÉCONOMIE & TOURISME

Diminution des charges financières de Fr. 34'317.- expliquée exclusivement par un financement spécial octroyé à Veysonnaz Tourisme pour des actions promotionnelles en 2017 et qui n'a pas été reconduit en 2018.

Diminution des recettes de Fr. 16'683.- exclusivement due à la variation des encaissements relatifs à la taxe de séjour (Fr. 12'400.-) ainsi qu'à la taxe de promotion touristique (Fr. 6'200.-).

FINANCES ET IMPÔTS

Les charges financières diminuent de Fr. 42'518.- principalement suite à la baisse des pertes fiscales (Fr. 16'000.-) ainsi qu'à la variation de notre contribution au fonds de péréquation (Fr. 19'400.-).

Diminution des recettes de Fr. 63'040.- expliquée par différentes variations. Les impôts relatifs aux personnes morales diminuent de Fr. 76'000.-. Notre part relative aux recettes de l'impôt à la source est en baisse de Fr. 55'000.-. Ceci est partiellement compensé par une augmentation des recettes fiscales des personnes physiques de Fr. 67'000.-.

Compte tenu des éléments ci-dessus, les recettes de fonctionnement se montent à Fr. 4'161'392.- (Fr. 4'171'385.- en 2017) et les charges financières (hors amortissements) à Fr. 3'739'465.- (Fr. 3'624'051.- en 2017).

La marge d'autofinancement de Fr. 421'928.- a permis d'enregistrer des amortissements ordinaires à hauteur de Fr. 322'010.-.

La situation financière du bilan consécutive à ces amortissements est donc tout à fait saine.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements brutes se montent à Fr. 228'024.- pour l'exercice 2018.

Les principales dépenses ont été réalisées sur les objets suivants :

- L'aménagement d'un Eco-Point et de conteneurs à ordures permettant un ra-

massage et un tri amélioré des déchets (Fr. 78'770.-)

- La contribution aux investissements effectués sur les routes cantonales (Fr. 36'349.-)
- Le projet d'aménagement de la route de Pra (Fr. 35'788.-)

Les recettes d'investissements se montent à Fr. 22'914.- et se composent uniquement de l'allocation des produits de la taxe de séjour pour la réfection des installations de tennis au Magrappé.

Par conséquent, les investissements nets 2018 se montent à Fr. 205'110.-.

FINANCEMENT

Les investissements nets 2018 de Fr. 205'110.- sont intégralement couverts par la marge d'autofinancement de Fr. 421'928.-. Il en résulte donc un excédent de financement de Fr. 216'818.-.

CONCLUSIONS

Compte tenu des éléments ci-dessus, la fortune nette augmente de Fr. 99'918.- et s'élève désormais à Fr. 2'403'312.- contre Fr. 2'303'394.- au 31.12.2017. Du fait de ses résultats, la fortune nette par habitant augmente et se monte à Fr. 1'268.- au 31.12.2018 (contre Fr. 741.- au 31.12.2017).

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente. Quatre indicateurs atteignent la note maximale de 5 sur 5 tandis qu'un indicateur affiche un score de 3 sur 5.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des moyens mis à disposition et, fort de la confiance et du soutien de l'ensemble de la population, vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2018.

François Fournier,
président commission des finances



COMPTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2017		BUDGET 2018		COMPTE 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	360'395.88	84'898.00	357'600.00	84'700.00	352'307.41	82'010.80
1 Sécurité publique	227'186.05	61'454.05	205'400.00	57'400.00	231'019.25	60'200.50
2 Enseignement et formation	539'973.68	74'856.50	537'700.00	70'700.00	541'998.05	60'409.85
3 Culture, loisirs et culte	255'820.85	39'113.95	229'750.00	23'500.00	240'556.80	41'305.00
4 Santé	77'288.65	-	83'600.00	-	86'515.95	-
5 Prévoyance sociale	489'052.70	146'689.25	530'600.00	168'500.00	565'505.15	171'036.15
6 Trafic	848'527.25	233'279.40	798'040.00	247'800.00	847'195.46	290'130.05
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	555'086.30	486'873.50	611'290.00	582'580.00	530'475.35	493'803.00
8 Economie publique, yc services industriels	614'114.75	506'930.70	579'700.00	507'000.00	579'798.24	488'247.79
9 Finances et impôts	128'621.15	2'537'290.09	146'850.00	2'511'350.00	86'103.35	2'474'249.83
Total des charges et des revenus	4'096'067.26	4'171'385.44	4'080'530.00	4'253'530.00	4'061'475.01	4'161'392.97
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	75'318.18		173'000.00		99'917.96	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTE 2017		BUDGET 2018		COMPTE 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	691'161.05		719'180.00		770'632.40	
31 Biens, services et marchandises	834'125.63		794'950.00		780'769.72	
32 Intérêts passifs	38'152.70		58'000.00		30'922.05	
33 Amortissements	506'283.10		434'700.00		340'287.45	
34 Parts à des contributions sans affectation	51'240.15		41'200.00		33'499.20	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	386'169.55		442'100.00		380'116.75	
36 Subventions accordées	1'225'439.48		1'230'100.00		1'239'171.30	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	52'045.55		-		104'829.19	
39 Imputations internes	311'450.05		360'300.00		381'246.95	
40 Impôts		2'880'529.75		2'835'800.00		2'818'149.91
41 Patentes et concessions		45'972.87		45'500.00		42'290.62
42 Revenus des biens		79'266.72		74'100.00		60'755.44
43 Contributions		664'195.80		703'810.00		688'627.95
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		32'195.40		36'450.00		37'154.70
45 Restitutions de collectivités publiques		106'558.95		113'500.00		100'763.30
46 Subventions		51'215.90		44'700.00		31'102.45
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		40'000.00		1'301.65
49 Imputations internes		311'450.05		360'300.00		381'246.95
Total des charges et des revenus	4'096'067.26	4'171'385.44	4'080'530.00	4'254'160.00	4'061'475.01	4'161'392.97
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	75'318.18		173'630.00		99'917.96	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
DÉTAILLÉS

	COMPTE 2017		BUDGET 2018		COMPTE 2018	
	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES
0 Administration générale	352'307.41	82'010.80	357'600.00	84'700.00	360'395.88	84'898.00
011 Législatif	10'788.75	-	9'950.00	-	11'513.25	-
012 Exécutif	34'340.00	-	23'200.00	-	33'156.00	-
029 Administration générale	279'791.56	81'410.80	277'500.00	83'200.00	266'615.18	83'898.00
090 Bâtiments administratifs	27'387.10	600.00	46'950.00	1'500.00	49'111.45	1'000.00
1 Sécurité publique	231'019.25	60'200.50	205'400.00	57'400.00	227'186.05	61'454.05
100 Cadastre, poids et mesures	14'770.55	8'544.70	16'000.00	9'000.00	14'308.15	10'663.75
102 Contrôle habitants - bureau étrangers	37'195.35	16'010.50	39'800.00	16'400.00	37'024.25	14'830.50
113 Police intercommunale	53'068.65	9'554.00	47'000.00	6'000.00	56'282.00	10'790.00
120 Juge de commune	1'890.00	-	-	-	1'855.30	-
122 Chambre pupillaire et tutélaire	13'819.70	-	12'000.00	-	11'501.70	-
140 Police du feu	85'353.30	26'091.30	79'400.00	26'000.00	84'484.60	25'169.80
160 Protection civile	24'921.70	-	11'200.00	-	21'730.05	-
2 Enseignement et formation	541'998.05	60'409.85	537'700.00	70'700.00	539'973.68	74'856.50
210 École primaire	344'012.80	1'096.75	371'250.00	1'200.00	386'315.15	2'420.30
211 Cycle d'orientation	57'335.80	-	30'150.00	-	22'445.15	-
213 Collèges cantonaux	5'146.60	2'835.00	6'000.00	3'000.00	4'680.50	2'340.25
219 Autres tâches liées aux écoles publiques	130'850.15	55'832.00	117'300.00	65'000.00	120'914.60	68'916.95
220 Écoles spécialisées	3'360.50	-	10'000.00	-	3'260.28	-
239 Autres tâches liées à la formation	1'292.20	646.10	3'000.00	1'500.00	2'358.00	1'179.00
3 Culture, loisirs et culte	240'556.80	41'305.00	229'750.00	23'500.00	255'820.85	39'113.95
303 Sociétés locales	6'106.00	-	4'400.00	-	7'610.00	-
309 Autres tâches culturelles	36'160.45	120.00	33'800.00	-	45'289.15	5'400.00
330 Parcs publics et chemins pédestres	12'264.85	-	39'100.00	-	17'368.50	-
340 Places de sports	68'654.95	20'200.00	36'700.00	-	32'821.75	-
341 Installations de tennis	27'163.00	10'869.00	13'950.00	10'000.00	56'868.50	22'682.00
390 Église catholique romaine	88'807.55	10'116.00	100'500.00	13'500.00	94'262.95	11'031.95
391 Église réformée évangélique	1'400.00	-	1'300.00	-	1'600.00	-
4 Santé	86'515.95	-	83'600.00	-	77'288.65	-
440 Centre médico-social régional	58'000.00	-	58'000.00	-	50'000.00	-
450 Lutte contre les maladies	1'258.25	-	1'500.00	-	1'433.30	-
460 Prophylaxie dentaire	16'762.75	-	13'600.00	-	12'962.20	-
490 Autres dépenses de santé	10'494.95	-	10'500.00	-	12'893.15	-
5 Prévoyance sociale	565'505.15	171'036.15	530'600.00	168'500.00	489'052.70	146'689.25
530 Prestations complémentaires AVS et AI	32'902.35	-	32'000.00	-	32'020.65	-
540 Protection de la jeunesse	4'735.30	-	19'000.00	-	4'100.00	-
541 Garderie d'enfants, crèches, UAPE	238'179.00	148'654.10	237'150.00	140'000.00	214'277.80	136'718.25
550 Handicapés	57'800.75	-	59'700.00	-	60'352.20	-
570 Établissements médico-sociaux	99'036.45	-	55'000.00	-	69'031.85	-
580 Assistance sociale individuelle	58'822.05	19'061.05	47'100.00	25'000.00	42'680.45	6'384.00
582 Fonds cantonal pour l'emploi	5'838.95	-	7'200.00	-	6'789.75	-
589 Autres tâches d'assistance	68'190.30	3'321.00	73'450.00	3'500.00	59'800.00	3'587.00
6 Trafic	847'195.46	290'130.05	798'040.00	247'800.00	848'527.25	233'279.40
610 Routes cantonales	216'221.85	5'809.25	192'500.00	13'500.00	199'114.65	24'188.00
620 Réseau des routes communales	176'429.70	-	204'940.00	-	241'387.25	-
650 Entreprises de trafic régional	48'562.65	30'000.00	33'500.00	-	33'448.10	-
690 Autres tâches relatives au trafic	405'981.26	254'320.80	367'100.00	234'300.00	374'577.25	209'091.40
7 Protection et aménagement environnement	530'475.35	493'803.00	611'290.00	582'580.00	555'086.30	486'873.50
700 Approvisionnement et alimentation en eau	82'229.95	82'229.95	120'880.00	85'308.80	85'306.55	85'306.55
710 Assainissement des eaux usées	34'414.60	112'739.50	51'800.00	147'250.00	45'102.15	133'944.45
711 Station d'épuration des eaux usées	73'351.90	-	94'450.00	-	88'135.60	-
713 Évacuation des eaux de surface	4'973.00	-	1'000.00	-	706.70	-
720 Gestion des déchets	250'903.05	294'233.55	200'950.00	300'950.00	199'212.55	262'232.50
721 Usine d'incinération des ordures ménagères	43'330.50	-	100'000.00	-	63'019.95	-
740 Cimetières, crématoires, columbarium	12'444.65	-	14'950.00	-	45'836.75	-
790 Aménagement du territoire	28'827.70	4'600.00	24'260.00	13'500.00	27'766.05	5'390.00
792 Construction de logements	-	-	3'000.00	-	-	-
8 Services économiques	579'798.24	488'247.79	579'700.00	507'000.00	614'114.75	506'930.70
800 Agriculture	10'731.00	-	16'700.00	-	15'013.30	-
801 Irrigation	24'166.00	-	18'000.00	-	11'796.85	-
810 Sylviculture en général	9'511.95	-	6'500.00	-	9'760.00	-
830 Société de développement	436'820.79	387'754.29	431'500.00	400'000.00	430'366.70	400'219.05
839 Taxes de promotions touristiques	98'030.00	100'493.50	107'000.00	107'000.00	147'177.90	106'711.65
860 Électricité	538.50	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	86'103.35	2'474'249.83	146'850.00	2'511'350.00	128'621.15	2'537'290.09
900 Impôts personnes physiques	35'155.30	2'186'331.37	53'150.00	2'168'800.00	49'505.90	2'182'605.00
901 Impôts personnes morales	20.00	143'570.75	-	160'000.00	132.50	190'994.05
909 Autres impôts	-	-	500.00	-	1'222.05	-
920 Péréquation financière	19'426.00	35'689.00	30'200.00	35'600.00	38'808.00	31'055.00
932 Part des communes aux régales et patente	-	42'885.62	-	45'850.00	-	46'652.87
940 Intérêts	31'502.05	46'085.44	63'000.00	58'600.00	38'952.70	64'196.72
999 Autres postes non ventilées	-	18'816.95	-	42'000.00	-	21'326.05
Totaux	4'096'067.26	4'171'385.44	4'080'530.00	4'253'530.00	4'061'475.01	4'161'392.97
Excédents de revenus	75'318.18	-	173'000.00	-	99'917.96	-



COMPTES DES INVESTISSEMENTS

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2017		BUDGET 2018		COMPTE 2018	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	150'000.00	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	64'464.00	28'000.00	-	12'493.20	-
3 Culture, loisirs et culte	128'881.00	99'188.00	75'000.00	40'000.00	34'036.75	22'914.30
4 Santé	1'849.80	-	-	-	1'095.50	-
5 Prévoyance sociale	24'028.50	-	-	-	1'960.15	-
6 Trafic	168'530.75	38'283.00	420'000.00	260'000.00	83'753.50	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	263'206.90	193'746.00	275'000.00	-	94'685.15	-
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	586'496.95	395'681.00	948'000.00	300'000.00	228'024.25	22'914.30
Excédent de dépenses	-	190'815.95	-	648'000.00	-	205'109.95
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2017		BUDGET 2018		COMPTE 2018	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	554'276.35	-	868'000.00	-	188'619.60	-
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	32'220.60	-	70'000.00	-	39'404.65	-
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	-	-	10'000.00	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Contributions de tiers	-	34'846.00	-	260'000.00	-	-
62 Remboursement de prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
63 Facturation à des tiers	-	-	-	-	-	-
64 Remboursement de subventions acquises	-	38'283.00	-	-	-	-
66 Subventions acquises	-	322'552.00	-	40'000.00	-	22'914.30
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	586'496.95	395'681.00	948'000.00	300'000.00	228'024.25	22'914.30
Excédent de dépenses	-	190'815.95	-	648'000.00	-	205'109.95
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉS

	COMPTE 2017		BUDGET 2018		COMPTE 2018	
	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	150'000.00	-	-	-
090 Immeubles administratifs	-	-	150'000.00	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	64'464.00	28'000.00	-	12'493.20	-
210 École primaire	-	64'464.00	28'000.00	-	12'493.20	-
3 Culture, loisirs et culte	128'881.00	99'188.00	75'000.00	40'000.00	34'036.75	22'914.30
330 Parcs publics et chemins pédestres	-	-	40'000.00	40'000.00	11'122.45	-
340 Places de sports	-	-	35'000.00	-	-	-
341 Installations de tennis	128'881.00	99'188.00	-	-	22'914.30	22'914.30
4 Santé	1'849.80	-	-	-	1'095.50	-
490 Autres dépenses de santé	1'849.80	-	-	-	1'095.50	-
5 Prévoyance sociale	24'028.50	-	-	-	1'960.15	-
541 Garderie d'enfants, crèches	16'000.00	-	-	-	-	-
550 Handicapés	8'028.50	-	-	-	1'960.15	-
6 Trafic et travaux publics	168'530.75	38'283.00	420'000.00	260'000.00	83'753.50	-
610 Routes cantonales	22'342.30	-	70'000.00	-	36'349.00	-
620 Réseau des routes communales	104'405.65	38'283.00	350'000.00	260'000.00	47'404.50	-
690 Autres tâches relatives au trafic	41'782.80	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement environnement	263'206.90	193'746.00	275'000.00	-	94'685.15	-
700 Approvisionnement et alimentation en eau	33'518.50	17'423.00	-	-	-	-
710 Assainissement des eaux usées	209'664.05	176'323.00	-	-	15'914.45	-
711 Station d'épuration des eaux usées	13'824.35	-	15'000.00	-	-	-
720 Traitement des déchets	6'200.00	-	250'000.00	-	78'770.70	-
790 Aménagement du territoire	-	-	10'000.00	-	-	-
Total	586'496.95	395'681.00	348'000.00	300'000.00	228'024.25	22'914.30
Excédents de dépenses	-	190'815.95	-	648'000.00	-	205'109.95

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

		COMPTE 2017	BUDGET 2018	COMPTE 2018
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- Fr.	3'624'051.31	3'691'830.00	3'739'465.06
Revenus financiers	+ Fr.	4'171'385.44	4'254'160.00	4'161'392.97
Marge d'autofinancement	= Fr.	547'334.13	562'330.00	421'927.91
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ Fr.	547'334.13	562'330.00	421'927.91
Amortissements ordinaires	- Fr.	354'015.95	388'700.00	322'009.95
Amortissements complémentaires	- Fr.	118'000.00	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	75'318.18	173'630.00	99'917.96
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ Fr.	586'496.95	948'000.00	228'024.25
Recettes	- Fr.	395'681.00	300'000.00	22'914.30
Investissements nets	= Fr.	190'815.95	648'000.00	205'109.95
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	547'334.13	562'330.00	421'927.91
Investissements nets	- Fr.	190'815.95	648'000.00	205'109.95
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	85'670.00	-
Excédent de financement	= Fr.	356'518.18	-	216'817.96

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

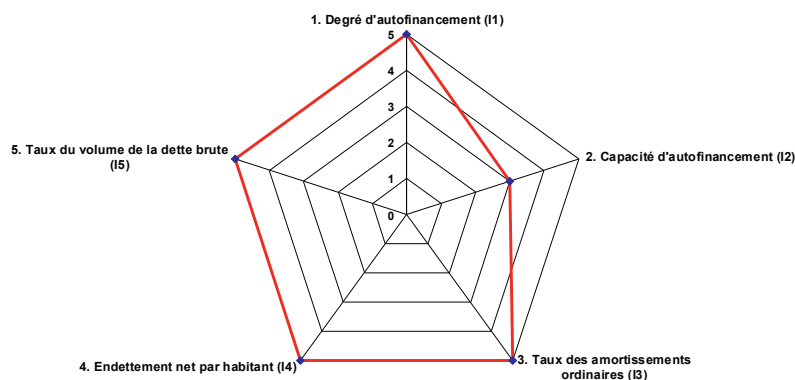
	ÉTAT AU 31.12.2017	ÉTAT AU 31.12.2018
1 Actif	6'050'206.75	6'194'120.95
Patrimoine financier	3'106'106.75	3'366'920.95
10 Disponibilités	1'505'452.84	2'165'920.45
11 Avoirs	640'296.08	406'804.70
12 Placements	641'425.00	641'425.00
13 Actifs transitoires	318'932.83	152'770.80
Patrimoine administratif	2'944'100.00	2'827'200.00
14 Investissements propres	2'409'100.00	2'313'200.00
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	535'000.00	514'000.00
17 Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	-	-
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
Découvert	-	-
19 Découvert du bilan	-	-
2 Passif	6'050'206.75	6'194'120.95
Engagement	2'653'173.80	2'593'642.50
20 Engagements courants	234'742.50	436'376.15
21 Dettes à court terme	-	-
22 Dettes à moyen et à long terme	1'720'565.00	1'551'565.00
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	67'000.00	67'000.00
25 Passifs transitoires	630'866.30	538'701.35
Financements spéciaux	1'093'638.65	1'197'166.19
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'093'638.65	1'197'166.19
Fortune	2'303'394.30	2'403'312.26
29 Fortune nette	2'303'394.30	2'403'312.26



APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1. Degré d'autofinancement (I1)	2017	2018	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	286.8%	205.7%	244.8%
Valeurs indicatives	I1 ≥ 100% 80% ≤ I1 < 100% 60% ≤ I1 < 80% 0% ≤ I1 < 60% I1 < 0%	5 - très bien 4 - bien 3 - satisfaisant (à court terme) 2 - insuffisant 1 - très mauvais	
2. Capacité d'autofinancement (I2)	2017	2018	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	14.2%	11.2%	12.7%
Valeurs indicatives	I2 ≥ 20% 15% ≤ I2 < 20% 8% ≤ I2 < 15% 0% ≤ I2 < 8% I2 < 0%	5 - très bien 4 - bien 3 - satisfaisant 2 - insuffisant 1 - très mauvais	
3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2017	2018	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.4%	10.2%	10.3%
Valeurs indicatives	I3 ≥ 10% 8% ≤ I3 < 10% 5% ≤ I3 < 8% 2% ≤ I3 < 5% I3 < 2%	5 - amort. suffisants 4 - amort. moyens (à court terme) 3 - amort. faibles 2 - amort. insuffisants 1 - amort. nettement insuffisants	
3.2 Taux global des amortissements	2017	2018	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	16.0%	13.4%	14.8%
4. Endettement net par habitant (I4)	2017	2018	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	-741	-1261	-1002
Valeurs indicatives	I4 < 3'000 3'000 ≤ I4 < 5'000 5'000 ≤ I4 < 7'000 7'000 ≤ I4 < 9'000 I4 ≥ 9'000	5 - endettement faible 4 - endettement mesuré 3 - endettement important 2 - endettement très important 1 - endettement excessif	
5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2017	2018	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	68.7%	68.6%	68.7%
Valeurs indicatives	I5 < 150% 150% ≤ I5 < 200% 200% ≤ I5 < 250% 250% ≤ I5 < 300% I5 ≥ 300%	5 - très bien 4 - bien 3 - satisfaisant 2 - insuffisant 1 - mauvais	

GRAPHIQUE DES INDICATEURS
MOYENNE DES ANNÉES 2017 ET 2018



DOSSIER « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

ENGAGEMENT DU NOUVEAU RESPONSABLE TECHNIQUE



Le Conseil communal a le plaisir de porter à votre connaissance que dès le 1^{er} mai 2019, notre commune a engagé un nouveau responsable du service technique en la personne de

**M. CHRISTOPHE FRIGGIERI, 47 ANS,
DOMICILIÉ À LA ROUTE DES GRANGETTES 8 À VEYSONNAZ.**

M. Friggieri remplacera progressivement M. Gérald Théoduloz qui, comme vous le savez, prendra une retraite bien méritée d'ici la fin août 2019 après 27 ans de bons et loyaux services.

M. Friggieri a travaillé depuis 2016 auprès du Service de l'Édilité de la Commune de Nendaz. Auparavant, il a travaillé 14 ans pour la commune de Chalais dont 12 ans en qualité de responsable du service technique.

Son domaine d'activité comprendra principalement les missions de gestion de l'ensemble des mesures techniques et pratiques relatives au domaine public communal (immeubles et installations communales, réseaux, voirie, domaine routier, itinéraires de loisirs) ainsi que la gestion des dossiers de construction.

Son cahier des charges comportera les principales tâches suivantes :

- Gestion du personnel de service (travaux publics, conciergerie) ;
- Planification et gestion des projets techniques et des chantiers communaux ;
- Relations avec les tiers et collaboration aux études mandatées ;
- Suivi de projets, réalisation des procès-verbaux, contrôle de la facturation ;
- Gestion et suivi des dossiers de construction.

M. Friggieri se tient volontiers à votre disposition au 079 628 84 87 ou par courriel c.friggieri@veysonnaz.org.

DÉCROCHE TON JOB D'ÉTÉ

L'Administration communale de Veysonnaz désire compléter son effectif, recherche pour la prochaine saison d'été des

JEUNE(S) ÉTUDIANT(ES) POUR JOBS D'ÉTÉ

pour collaborer comme aides auprès du service des travaux publics.

- âge entre 16 et 25 ans ;
- période d'engagement juillet et août 2019 ;
- emploi payé à l'heure ;
- divers travaux : entretien routes, nettoyage de locaux, fauchage et ramassage du foin, aide à l'organisation de manifestations pour la société de développement, etc.

Les intéressés voudront bien adresser leur dossier de candidature avec curriculum vitae soit pli postal à l'Administration communale, Rue du Centre village 17, 1993 Veysonnaz ou par e-mail à c.friggieri@veysonnaz.org jusqu'au 21 juin 2019.



DOSSIER « SANTÉ »

CABINET MÉDICAL À VEYSONNAZ

Comme vous l'avez sans doute appris, M^{me} la Doctoresse Leen Fournier a décidé de cesser son activité avec effet au 30 avril 2019. Par cette communication, nous ne pouvons que la remercier pour sa disponibilité et son engagement pendant plus de 30 ans au service de notre communauté et du giron touristique de Veysonnaz. Nous lui adressons également nos meilleurs vœux pour sa retraite.

La poursuite d'un service médical sur notre Commune étant primordiale à nos yeux, des démarches ont été entreprises en concertation avec M^{me} la Doctoresse Fournier pour assurer une suite à son cabinet.

Nous avons ainsi l'avantage de pouvoir vous annoncer qu'une solution a pu finalement être trouvée avec **M. le D^r Mariano Nani**, domicilié à Veysonnaz, pour le maintien d'un service médical de base sur notre commune. En voici les modalités pratiques :

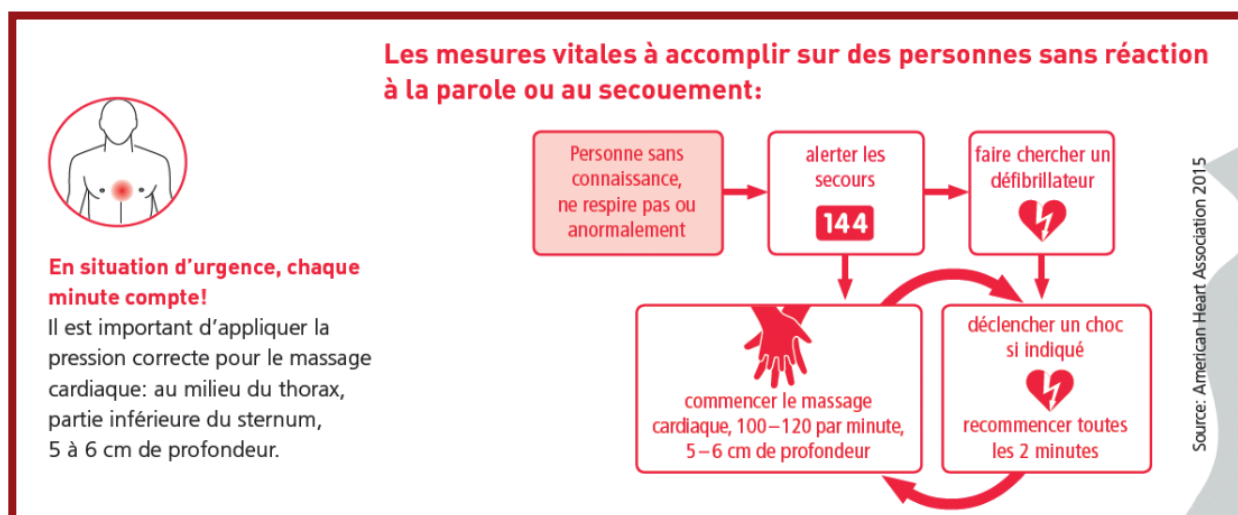
- Dès le 13 mai 2019, M. le D^r Nani Mariano, possédant déjà un cabinet médical à la rue des Grands-Prés 18 à Conthey, assurera un service de consultations médicales dans les locaux de l'actuel cabinet de M^{me} la Doctoresse Fournier à la route de Pra 20 à Veysonnaz.
- Les horaires d'ouverture du cabinet sont les mardis, mercredis et jeudis après-midi (3 demi-journées par semaine).
- Les prises de rendez-vous sont obligatoires et devront être faites directement auprès de son secrétariat médical à Conthey au numéro 027 346 77 77.
- M. le D^r Nani sera également disponible pour les visites à domicile et à son cabinet principal à Conthey.
- En cas d'urgence, nous vous prions :
 - soit de contacter le Centre médical de Haute-Nendaz, Rte des Ecluses 32 – 027 288 70 88
 - soit d'appeler le médecin de garde
 - soit finalement d'appeler le numéro d'urgence 144 (Organisation cantonale des Secours)

Nous félicitons M. le D^r Nani de son heureuse décision et lui souhaitons plein succès à Veysonnaz !



NOUVEAU : POSE DE DÉFIBRILLATEURS

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, le temps est l'ennemi numéro un, qu'il s'agisse de la mise en œuvre du massage cardiaque, du premier choc électrique par un appareil de défibrillation et, enfin, de la médicalisation. Selon une estimation, **chaque minute de fibrillation ventriculaire avant une défibrillation diminue de 10% les chances de survie.**



C'est pourquoi, nous portons à votre connaissance que notre commune s'est doté de deux appareils de défibrillation automatiques accessibles rapidement et en tout temps.

- **Pour le village**, un appareil a déjà été posé à l'entrée du bâtiment administratif – Rue de Centre village 17.
- **Pour la station**, un autre appareil sera posé tout prochainement devant l'Immeuble Fontanettaz vers l'entrée de la Banque Cantonale du Valais, Route de Pra 2.





DOSSIER « CULTURE, LOISIRS, SPORT »

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DE LA JEUNESSE

Chaque année en janvier, le comité de la Jeunesse Barloukette convoque son Assemblée générale à laquelle un représentant du Conseil communal est invité. C'est l'occasion pour le comité de dresser le bilan des activités de l'année écoulée, de présenter ses projets, budgets et comptes et de procéder aux désignations des membres du comité.

L'année 2018 a été bien remplie, avec de nombreuses activités organisées notamment la Nuit du Creux, la sortie annuelle et surtout l'organisation des 5 ans de la Jeunesse Barloukette célébrée à l'automne 2018. L'Assemblée a aussi vécu un renouvellement de son comité, trois membres ayant annoncé leur départ. Martin Praz (président), Valentine Fournier (caissière) et Laura Lathion (secrétaire) ont ainsi été largement applaudis et remerciés par l'Assemblée à cette occasion. La commune de Veysonnaz les remercie à son tour chaleureusement pour leur engagement et leur enthousiasme. Une nouvelle présidente de l'Association a été désignée par acclamation. Il s'agit de Coralie Silva, membre du comité depuis plusieurs années et représentante de la Jeunesse au sein de la Commission communale « culture, loisirs et culte ». Nous souhaitons plein succès à l'Association de la Jeunesse et nous réjouissons de son dynamisme et de sa contribution importante au dynamisme de la vie locale de notre commune.



Martin Praz, Valentine Fournier et Laura Lathion remerciés pour leurs engagements au sein de l'Association de la Jeunesse Barloukette à l'occasion de l'AG du 11 janvier dernier.

FORUM DES JEUNES DU SAB, NOUS Y ÉTIONS...

Depuis l'obtention du label « Commune de montagne, la jeunesse notre avenir » par notre Commune, deux membres de la Jeunesse Barloukette prennent part annuellement au Forum des jeunes mis sur pied par le SAB (groupement suisse des régions de montagne). Cette année 2019, ce sont Mélyny Fournier et Coralie Silva, membres du comité de l'Association, qui ont représenté notre commune le 11 mai dernier à Berne. L'occasion leur a été donnée de présenter aux représentants des autres communes labellisées les démarches réalisées à Veysonnaz. Elles ont aussi pu partager des expériences et des idées de projets avec les représentants des dix autres communes participantes.

L'objectif pour la commune de Veysonnaz et l'Association de la Jeunesse est maintenant d'évaluer le succès des mesures mises en place par le passé, et d'en prévoir d'autres répondant à des besoins avérés de notre jeunesse. Des ateliers dans ce sens sont planifiés d'ici à l'automne.



LE TENNIS CLUB DE VEYSONNAZ REPREND DU SERVICE

Le tennis club de Veysonnaz a refondu son comité durant le printemps 2019 et reprend du service. Il a aussi annoncé par un tous-ménages les nouveautés, notamment les tarifs très attractifs pour la saison à venir. Ces tarifs ont été rendus possibles grâce à l'aide de la Commune de Veysonnaz qui a décidé mettre à disposition ses infrastructures à des conditions particulièrement avantageuses.

Afin de se présenter à la population et d'attirer de nouveaux membres, le tennis club de Veysonnaz organise un tournoi ouvert à tous le **samedi 15 juin 2019 dès 10 h** sur le site des Magrappé à Veysonnaz.

Venez nombreux découvrir les nouveautés proposées (cours, stages, soirées doubles, etc.) et éprouvez vos compétences tennistiques sur nos courts modernes et récemment réaménagés.

Inscription sur place dès 9 h 30 ou par e-mail à : tennis.veysonnaz@gmail.com.

DIRECTIVES COMMUNALES

HORAIRES ET DIRECTIVES POUR LES CHANTIERS EN ZONE TOURISTIQUE – ÉTÉ 2019

L'Administration communale de Veysonnaz porte à la connaissance du public les horaires et directives qui suivent pour les chantiers situés en zone touristique pour l'année 2019, selon les plans approuvés par le Conseil communal.

ARTICLE 1 : OBJECTIF ET PRINCIPE

Afin de développer et maintenir un tourisme de qualité en période de forte affluence, tous les travaux bruyants sont restreints dans les secteurs touristiques du vendredi 5 juillet 2019 à 18 h au lundi 19 août 2019 à 7 h.

ARTICLE 2 : FERMETURE OFFICIELLE

Tous les chantiers sont fermés tous les samedis ainsi que tous les jours entre 12 h et 13 h pour la période allant du vendredi 5 juillet 2019 au lundi 19 août 2019.

ARTICLE 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION

En dehors de la période où les chantiers sont fermés selon l'article 2, les travaux du second œuvre à l'intérieur des constructions ainsi que les travaux de charpente, de toiture et de revêtement de façades sont autorisés du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

ARTICLE 4 : TERRASSEMENT

Les travaux de terrassement, de démolition, de forage et tous les autres travaux bruyants ainsi que l'utilisation d'outils pneumatiques ou hydrauliques sont interdits du vendredi 5 juillet 2019 à 18 h. au lundi 19 août 2019 à 7 h. Demeurent réservés les travaux urgents (panne, réparations de conduite, etc.) ainsi que ceux ordonnés par l'Administration communale.

ARTICLE 5 : TRANSPORTS

- Les transports de terre issus de terrassement sont soumis aux mêmes contraintes que mentionnées à l'article 4. Les transports isolés de terre sont autorisés.
- Les transports de terre de plus de 100 m³/jour sont annoncés par l'entreprise et planifiés d'entente avec le Service des travaux publics de manière à minimiser les nuisances.
- Les camions doivent être nettoyés à la sortie des chantiers. Le véhicule sera contrôlé par le responsable du chantier afin d'éviter tout déversement sur la voie publique.
- L'utilisation de la route de Pra pour tous les transports de matériaux par camion est interdite du vendredi 5 juillet 2019 au lundi 19 août 2019. Les transporteurs utiliseront la route de l'Arge et le chemin de Pra pour accéder à l'ouest de la station.

ARTICLE 6 : VOLS D'HÉLICOPTÈRE

Les vols d'hélicoptère pour le transport de matériel ne comportant pas de situation d'urgence sont interdits du vendredi 5 juillet 2019 au lundi 19 août 2019.

ARTICLE 7 : CONTRÔLES

Les polices communales et cantonales sont chargées de contrôler et de dénoncer les entreprises qui ne respectent pas les règles de sécurité et de salubrité publique. Les directives et mesures sont du ressort des polices communales et cantonales pour leur application.

ARTICLE 8 : DÉROGATIONS

Une autorisation spéciale devra être demandée par écrit à l'Administration communale lors de cas exceptionnels afin de pouvoir exécuter des travaux en dérogation des présentes directives. L'autorisation sera transmise pour information aux organes de contrôle (police) et aux organisations touristiques (Veysonnaz Tourisme).



ENTRETIEN DES PRÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À BÂTIR



L'Administration communale de Veysonnaz se permet de rappeler **aux propriétaires fonciers situés en zone à construire et aux abords immédiats** que, conformément aux dispositions de l'art. 50 du règlement communal de police, ils sont responsables de l'élimination des herbes sèches et broussailles soit par pâturage soit par fauchage périodique de leurs prés et des alentours de bâtiment tant pour des raisons de sécurité que pour des motifs de protection de l'environnement pour **le 31 juillet 2019**.

L'attention du public est attirée sur les dispositions de la loi sur la protection de l'incendie interdisant de mettre le feu aux herbes sèches et broussailles. D'autre part, les herbes sèches doivent être évacuées de la parcelle.

En cas d'inobservation de cette disposition, sans rappel ni sommation préalable, le fauchage sera effectué d'office à charge des propriétaires, sans préjudice de l'amende éventuelle, au prix de **Fr. 2.-/m² sur la base de la surface totale de la parcelle**, mais au minimum de Fr. 200.-. **Aucun rappel ne sera adressé aux retardataires.**

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts provenant de l'inobservation du présent avis. Merci de votre compréhension.

AGENDA 2019

JUIN 2019

7	Après-midi des aînés
8	Inalpe des génisses
20	Fête Dieu – messe à l'église de Veysonnaz à 10 h et procession jusqu'à Clèbes
29	Inalpe des vaches

JUILLET 2019

18	Marché de l'été
25	Marché de l'été
31	Fête nationale

AOÛT 2019

4	Marché de l'été
14	Fête au village
23-24	30 ^e édition du Grand Raid BCVs

SEPTEMBRE 2019

14-15	Sortie en cabane du SC Mont-Rouge / Veysonnaz
30	Après-midi des aînés (Automne)

OCTOBRE 2019

16-19	Rallye international du Valais
-------	--------------------------------

DÉCEMBRE 2019

6	Noël des aînés
---	----------------



MÉMENTO

ADMINISTRATION COMMUNALE

Secrétariat / Finances	
Service de la population	027 207 10 52
Service technique / Édilité	027 207 37 52 ou 079 628 84 87

OUVERTURE

Lundi, mardi, mercredi, vendredi	9 h 30 - 11 h 30
Jeudi	16 h 30 - 18 h 30

CADASTRE

Michel Fragnière	027 207 37 54
Lundi, mercredi	9 h 30 - 11 h 30 ou sur rendez-vous

AGENCE COMMUNALE AVS

Michel Fragnière	027 207 37 54
agent local (sur rendez-vous)	

POLICE

Police municipale	027 289 58 50
Police cantonale	027 326 56 56

CRÈCHE / UAPE

La Bricoline	027 565 94 64
--------------	---------------

CENTRE MÉDICO-SOCIAL SION RÉGION

Avenue Gare 21, Sion	027 324 14 12
aide sociale	
Chemin des Perdrix 20, Sion	027 324 19 00
autres services	

APEA

(AUTORITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE)

Avenue Gare 21, Sion	027 324 14 70
----------------------	---------------

ÉTAT CIVIL

Arrondissement de Sion	
Rue de Conthey 21, Sion	027 606 23 40

DIRECTION DES ÉCOLES

Veysonnaz – primaire	078 751 52 50
Nendaz – Cycle orientation	027 289 58 01

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ / TÉLÉVISION

ESR Sion/Région	027 324 01 11
ESR Multimédia	0848 830 840

FEU

118

Guillaume Fournier commandant	079 608 07 13
----------------------------------	---------------

GARDE-CHASSE

Christian Bornet	079 355 39 18
------------------	---------------

HÔPITAL

Hôpital de Sion	027 603 40 00
Clinique de Valère	027 327 10 10

JUGE DE COMMUNE

Fournier Olivier	079 362 42 03
------------------	---------------

MÉDECIN

D ^r Nani Mariano	027 346 77 77
Centre médical Haute-Nendaz	027 288 70 88
Urgences – Ambulances	144
Intoxications	145
Urgences pédiatriques	027 603 41 41
Air Glacier	1415

OBJETS TROUVÉS

Police municipale	027 289 58 50
-------------------	---------------

OFFICE DU TOURISME

Veysonnaz Tourisme	027 207 10 53
--------------------	---------------

PAROISSE

Abbé Félicien Roux	027 288 22 50
Glassey Jean-Philippe	027 207 13 18

PRÉSIDENT

Lathion Patrick	079 344 59 92
-----------------	---------------

RAMONAGE

Xavier d'Amico	027 288 67 12
----------------	---------------

DÉCHETTERIE

Glassey Blaise	079 425 59 07
----------------	---------------

OUVERTURE

Mercredi	16 h à 18 h 30
+ vendredi	(octobre-novembre 17 h)
Samedi	14 h à 18 h (octobre-novembre 17 h)